

RÈGLEMENT

FOULÉES MONTLIGNONNAISES – SAMEDI 29 MARS 2025

Ville de Montlignon

1. Certificat Médical.

Conformément à l'article L231-2-1 du Code du Sport, les participants sont soit :

* Titulaires d'une licence Fédération Française d'Athlétisme

* Ou Titulaires d'une licence délivrée par la FFH, la FFSA, la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. **Dans ce cas**, sur la licence doit apparaître par tous moyens **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.**

* Pour tous les autres (non-licenciés), doit être présenté un certificat médical (ou sa copie) de moins d'un an à la date de la compétition, attestant l'absence de contre-indication à **la non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition.**

* Depuis le 1er septembre 2024, le **Parcours de Prévention de la Santé (PPS)** est mis en place. Dans le cadre de ce dispositif, les participants peuvent également **présenter un certificat délivré dans le cadre de leur PPS**, validant l'absence de contre-indication pour la pratique en compétition.

2. Assurances.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la **La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles de PLAINE ET VAL DE FRANCE réassurée par la CRAMA Paris Val de Loire.**

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer.

3. Ravitaillement.

Une collation est offerte à tous les participants à l'arrivée de chaque course.

4. Sécurité.

Elle est assurée sur tout le parcours. Signaleurs positionnés en accord avec les directives préfectorales.

Postes de secours : La protection civile, Police Municipale sur place et sur le parcours

5. Inscriptions.

Les inscriptions se font :

- Sur le Site Internet *ProTiming* prestataire prenant en charge les inscriptions et le chronométrage des différentes épreuves.
- Le certificat médical (copie ou original) ou la trace de la licence le cas échéant sera conservé par l'organisateur.

6- Droits d'engagements.

Droit d'engagement jusqu'au 20/03/2025

Courses : Eveil athlétique, Poussins : Gratuit

Courses : Cadets, Juniors, seniors : 10 €

7- Retrait des dossards le

26/03/2025 :	16h30 - 19h30
28/03/2025 :	16h30 - 19h00

8- Tout participant n'ayant pas fourni les pièces nécessaires (notamment certificat médical) ne pourra courir.

9. Critères des courses.

ANNEE DE NAISSANCE	PARCOURS	CATEGORIES	HEURE DE DEPART	DISTANCE
2016-2017- 2018	A	EVEIL ATHLETIQUE	13 H 30	850 M
2014-2015	A	POUSSINS	14 H 00	1000 M
2009 & AVANT	(1 x A) + (1 x B) + (2 x C)	CADETS JUNIORS SENIORS	15 H 15	10000M

10. Droit à l'image.

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des *Foulées Montlignonnaises*, ainsi que certains représentants ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à cette course sur tous les supports y compris promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

11- Récompenses.

- Une coupe aux premiers, deuxièmes, troisièmes de chaque catégorie (Homme & Femme)
- Une médaille à tous les arrivants

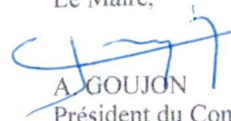
12- Lot de participation

- Récompense à tous les arrivants

13- Règlement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

Le Maire,



A. GOUJON
Président du Comité des Fêtes,
Vice-Président de l'Union des Maires
Du Val-d'Oise,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Vallée

